

Service instructeur

Service du Développement Economique,
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° 221 100-07

Service consulté

ADT

Organismes de tourisme à vocation générale

Résumé : *Il est proposé d'accorder une subvention de 20 000 € à l'Association « Gîtes Ruraux et Chambres d'Hôtes » pour son fonctionnement en 2007.*

Les Gîtes de France du Haut-Rhin ont présenté une demande de subvention de 25.000 € pour leur fonctionnement en 2007. Pour mémoire, une subvention de 20 000 € a été attribuée à cette association en 2006. Par ailleurs, il est précisé qu'une aide de 20 000 € a été octroyée au RésOT pour la gestion du label Clévacances en 2007.

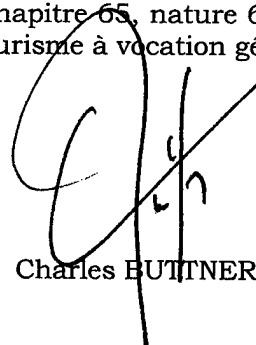
Aussi, il est proposé d'attribuer un montant de 20 000 € à l'Association « Gîtes Ruraux et Chambres d'Hôtes » pour son fonctionnement en 2007.

Une fiche de présentation annexée au présent rapport détaille cette demande.

En conclusion, il vous est proposé :

- de donner votre accord sur l'attribution d'une subvention de 20 000 € à l'Association « Gîtes Ruraux et Chambres d'Hôtes » ;
- de prélever les crédits sur l'enveloppe 18366, chapitre 65, nature 6574, fonction 94, programme F041, au titre des organismes de tourisme à vocation générale.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Association « Gîtes Ruraux et Chambres d'Hôtes »

1) PRESENTATION

Depuis 1976, date de sa création, à l'Association « Gîtes Ruraux et Chambres d'Hôtes » a constaté un accroissement important du développement du secteur du tourisme en espace rural.

Une augmentation progressive et continue des équipements adhérents à cette structure a pu être observée ces dernières années. Début 2007, ce sont 1.294 équipements qui affichent le label de qualité « Gîtes de France », soit une augmentation de plus de 35% en 10 ans.

Les objectifs principaux de l'association sont : la participation à la valorisation et à la conservation du patrimoine et de l'environnement rural, la contribution à fixer les populations rurales par l'apport de ressources complémentaires sur des produits d'accueil en milieu rural, d'encourager les séjours touristiques en développant des hébergements de qualité afin de satisfaire aux exigences et aux besoins d'un tourisme d'authenticité et de convivialité.

Pour 2007, 5 axes prioritaires ont été fixés :

- maintien et développement de la qualité des produits d'hébergements : organisation de journées de classement et de reclassement, et gestion des réclamations,
- poursuite de modules de formation à l'attention des propriétaires,
- réalisation d'actions d'information et de sensibilisation sur la qualité et la promotion des « Chambres d'hôtes » et des « Gîtes ruraux » : mise en place d'albums photos et de plans pour chaque structure
- la mise en place » des disponibilités afin d'améliorer les réservations ainsi que les taux d'occupation,
- l'avis technique sur les dossiers d'aides à la création ou la modernisation des hébergements (10 dossiers présentés à fin mai) dans le cadre des aides du Conseil Général du Haut-Rhin.

2) PROPOSITION D'INTERVENTION DU CONSEIL GENERAL

L'Association « Gîtes Ruraux et Chambres d'Hôtes » sollicite pour 2007 une subvention d'un montant de 25 000 €. A noter que le compte de résultat 2006 s'est soldé par une situation bénéficiaire de l'ordre de 14.000 € et que le budget prévisionnel 2007, essentiellement financé par les cotisations des membres et les opérations de réservation, reste à un niveau stable de l'ordre de 200.000 €.

En 2006, l'aide accordée s'élevait à 20 000 €.

Compte-tenu de l'aide octroyée au RésOT, pour la labellisation Clévacances en 2007, il est proposé d'accorder une subvention similaire à l'Association « Gîtes Ruraux et Chambres d'Hôtes » au titre du soutien aux organismes de tourisme à vocation générale, soit 20.000 € pour l'exercice 2007.